

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La 23<sup>ème</sup> session du Conseil de la COI s'est tenue à l'Hôtel Maritime, Maurice, le 03 avril 2007 sous la présidence du Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce International et de la Coopération de Maurice, Madan Dulloo. Tous les Etats membres étaient représentés à cette importante rencontre. La Délégation comorienne était conduite par Ahmed Said Djaffar, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde Arabe, celle des Seychelles par Patrick Pillay, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce International. Quant à la France/Réunion, la Délégation était conduite par Mme Brigitte Girardin, Ministre de la Coopération et de la Francophonie, accompagné des élus de la Réunion, alors que Mme Justin Angeline, Directeur de la Coopération Régionale et Officier Permanent de Liaison conduisait la délégation malgache. Les représentants du système des Nations Unies, de la Commission Européenne et d'autres organisations internationales et bailleurs de fonds étaient associés aux travaux.

La cérémonie d'ouverture était présidée par le Dr Navin Ramgoolam, Premier Ministre de Maurice (période 2006-2007). Il a, dans son discours d'ouverture, marqué son appréciation pour le bon déroulement des actions entreprises par la COI et a confirmé son soutien pour le renforcement de l'encadrement du Secrétariat tout en insistant sur le rôle futur de l'organisation.

Divers dossiers ont été examinés et les principales conclusions ont été adoptées :

▪ **Sur le plan politique,**

- Renforcement du rôle de la COI dans les observations des élections dans les pays membres.
- Sécurité régionale : renforcement de la concertation et action directe en cas d'accident en mer. La COI bénéficie de l'appui de la France dans ce domaine.
- Collaboration dans la lutte contre la criminalité et coopération en matière de sécurité et de police judiciaire.

Le Conseil a noté avec satisfaction l'obtention du statut d'observateur auprès des Nations Unies.

Une réflexion sera engagée par le Secrétariat Général dans la libre circulation des personnes et des biens dans la zone COI.

## ▪ Volet économique

Plusieurs projets relatifs à la pêche et à l'aquaculture, le tourisme, le changement climatique, les Technologies de l'Information et de la Communication ont été examinés. Certains de ces projets sont en cours d'exécution, d'autres sont en instruction.

Concernant les ressources halieutiques, le thon et la surveillance des pêches, il a été décidé de continuer leur mise en œuvre.

Le Conseil a pris bonne note de l'avancement des travaux sur le développement d'une stratégie régionale de pêche dans l'Océan Indien.

## ▪ Environnement et ressources naturelles

Plusieurs projets sont en phase de démarrage ou d'instruction. A citer entre autres :

- Réseau des Aires Marines Protégées ;
- Renforcement du Programme de la Gestion des Ressources Marines et Côtières ;
- Etude sur la conservation des cétacés
- Un programme pour le développement d'une autoroute maritime.

## ▪ Développement Humain

- Le développement du *programme régional de surveillance épidémiologique* (chikungunya, dengue, grippe aviaire,...) a été adopté. Ce programme sera financé par l'Agence Française de Développement.
- *Programme SIDA*

Le Conseil a été informé du bon déroulement de deux programmes relatifs à la lutte contre le VIH/SIDA. Ce sont deux projets financés à la fois par la Banque Africaine de Développement et la Coopération française.

- *Communication*

Le Conseil a donné son aval pour la réactivation de l'Association des Radios Télévision de l'Océan Indien (ARTOI) au bénéfice des 5 Etats membres de la COI.

Le Conseil a pris bonne note du portefeuille des programmes de la COI qui démontrent la bonne entente entre la COI et ses partenaires. Ce portefeuille se situe actuellement autour de 70 millions d'euros.

Le Conseil s'est félicité de la diversification des partenaires de la COI dont la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement qui se s'ajoutant à ses partenaires traditionnels que sont l'Union Européenne, la France et le Système des Nations Unies.

▪ **Coopération avec l'Union Européenne**

Le Conseil a pris bonne note de l'utilisation optimale du 9<sup>ème</sup> FED. Pour le 10<sup>ème</sup> FED, le Conseil a émis sa satisfaction sur l'accomplissement du Document de Stratégie Régionale et du Programme Indicatif Régional actuellement soumis à l'Union Européenne.

▪ **Accord de Partenariat Economique**

Le Conseil a souhaité que la négociation sur l'Accord de Partenariat Economique soit menée à bonne fin.

▪ **Fonctionnement du Secrétariat Général**

Le Secrétariat Général de la COI a reçu quitus de sa gestion budgétaire pour l'année 2006. Le Conseil a donné son aval pour le budget 2007 avec un renforcement du Secrétariat Général.

La cérémonie de clôture de ce 23<sup>ème</sup> conseil des ministres de la COI a été marquée par la passation de présidence, pour l'année 2007 entre le Ministre des Affaires Etrangères de Maurice et le Ministre des Affaires Etrangères des Seychelles.